

DREAL de bassin
Rhône-Méditerranée

Service Prévention des
Risques

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Bassin Rhône-Méditerranée

PGRI 2016-2021

-

Partie D

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
RHÔNE-ALPES
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée



<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations>

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

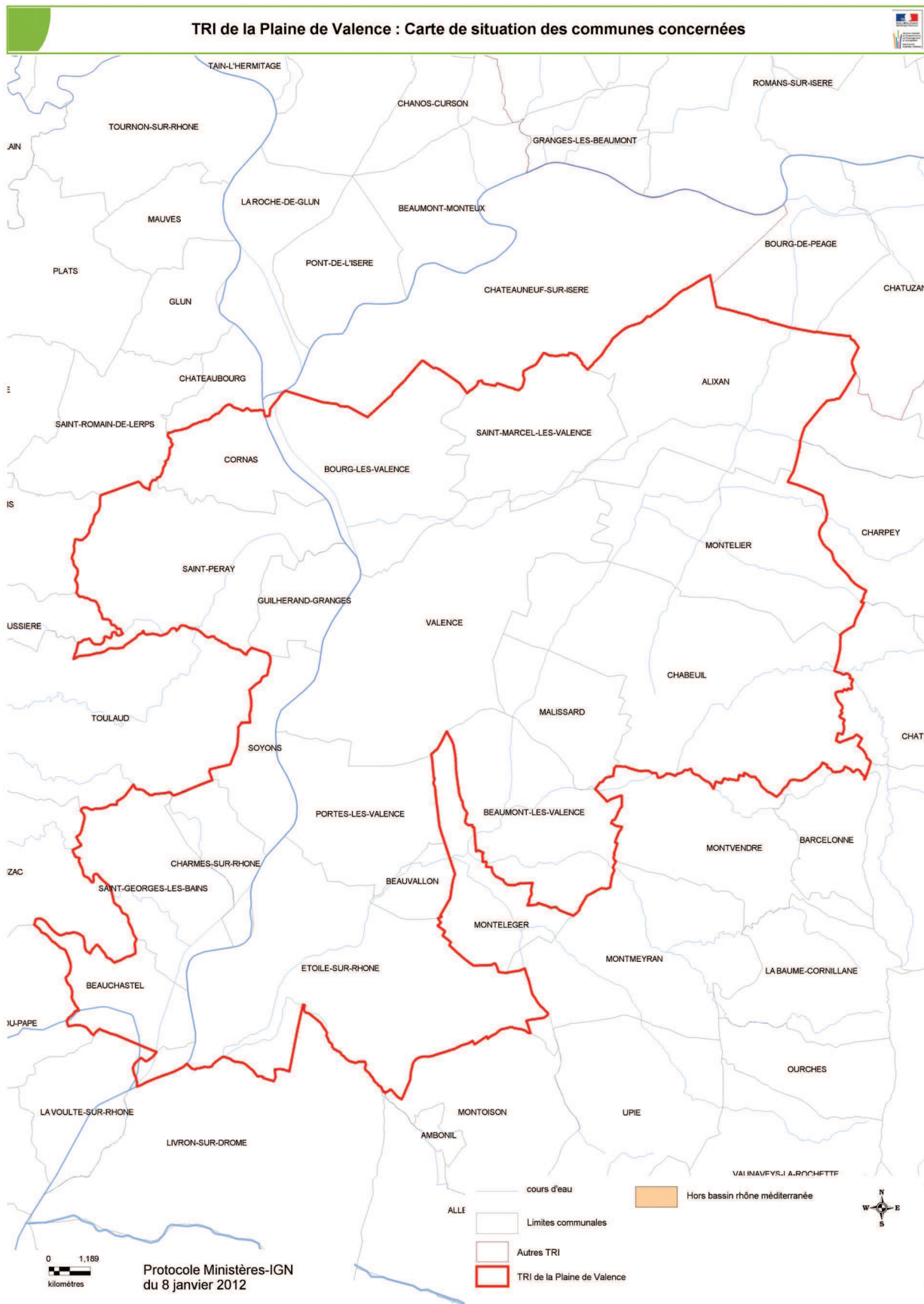
RIVERAINS DU FLEUVE RHÔNE

TRI de la plaine de Valence

1 - Présentation du TRI

Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : <ul style="list-style-type: none"> - <i>le Rhône</i> - <i>la Véore</i> - <i>la Barberolle</i>
Région	Rhône Alpes
Départements	Ardèche, Drôme
Composition administrative	Intecommunalités CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, CC Rhône Crussol, CA Privas Centre Ardèche Communes Cornas, Saint-Peray, Guilherand-Granges, Bourg-les-Valence, Saint-Marcel-les-Valence, Valence, Malissard, Portes-les-Valence, Beauvallon, Etoile-sur-Rhône, Soyons, Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Beauchastel, Alixan, Chabeuil, Montélier et Beaumont-les-Valence.
Population/ part de la population en EAIP	80 298 / 53,4 %
Emplois/part des emplois en EAIP	37 939 / 50,5 %
Dates des principaux événements du passé	Crue récente : octobre 1993 et décembre 2003 (Rhône), 2003 et 2008 (Véore) Crues significatives passées : novembre 1840 et mai 1856 (Rhône), 1970 et 1971 (Véore).
Spécificité du territoire	<p>Le TRI de Valence est fortement marqué par un réseau d'infrastructures le long de l'axe rhodanien. Sa situation géographique place Valence au centre de l'axe méridien de la vallée du Rhône, au débouché de la vallée de l'Isère, voie d'accès vers les Alpes. Son territoire présente un relief de plaine avec des altitudes globalement comprises entre 100 m et 200 m.</p> <p>Le Rhône est caractérisé par des crues lentes tandis que la Véore, la Barberolle et les autres cours d'eau du secteur connaissent des crues plus rapides.</p> <p>S'agissant du Rhône, à part un événement limité en octobre 1993 (crue environ d'occurrence trentennale), le territoire n'a pas véritablement connu depuis 1840 et 1856 de fortes inondations, la conscience de l'aléa y est donc moins développée qu'ailleurs sur le linéaire du fleuve (Rhône aval et même Rhône amont). De plus, ce territoire comporte un linéaire important de secteurs en retenue liés aux aménagements hydro-électriques de la CNR.</p> <p>En revanche les acteurs locaux sont préoccupés par les débordements des rivières Véore et Barberolle. Si sur leurs cours amont la Véore et la Barberolle présentent un profil peu anthropisé il n'en va pas de même dans la plaine de Valence. Les deux rivières et la majorité de leurs affluents ont subi une profonde artificialisation (chenalisation, endiguement, rectification, détournement, etc.) conduisant le plus souvent à la création de lits mineurs perchés et canalisés par des ouvrages à la fiabilité douteuse. Les crues, alimentées par le régime pluvial du Vercors, peuvent ainsi s'épancher largement dans la plaine et atteindre les zones à enjeux et à forte pression d'urbanisation, de la première couronne de l'agglomération valentinoise. De part ses spécificités, zone urbanisée à l'aval d'un barrage, système complexe de répartition des eaux de la Barberolle dans des canaux, la commune de Bourg-les-Valence constitue un enjeu important en matière de prévention des inondations.</p>

Périmètre du TRI



Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les débordements sur le Rhône, la Véore et la Barberolle ont été identifiés comme phénomènes prépondérants et donc les inondations causées par ces cours d'eau ont fait l'objet d'une cartographie. Les inondations liées aux affluents, en particulier de la Véore, n'ont en revanche pas été prises en compte à ce stade, les données relatives au scénario de la crue extrême n'étant pas disponibles. Néanmoins les données existantes pour les crues fréquentes et moyennes pourront être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du contenu des stratégies locales.

Synthèse des cartes de risque du TRI

Sur la Plaine de Valence, il apparaît que les communes qui concentrent le plus d'enjeux dans les zones inondables de la Véore et de la Barberolle sont Bourg-les-Valence, Alixan, Beaumont-les-Valence et Étoile. Néanmoins, ce constat ne prend pas en compte les débordements des affluents de la Véore.

En ce qui concerne les débordements du Rhône, le schéma de gestion Rhône Moyen et la cartographie des risques de la directive inondation permettent d'identifier des premiers secteurs particulièrement vulnérables : plaine d'Étoile- Livron-Sur-Drôme, centre urbain de Guilhaud-Granges et quartier de l'Épervière.

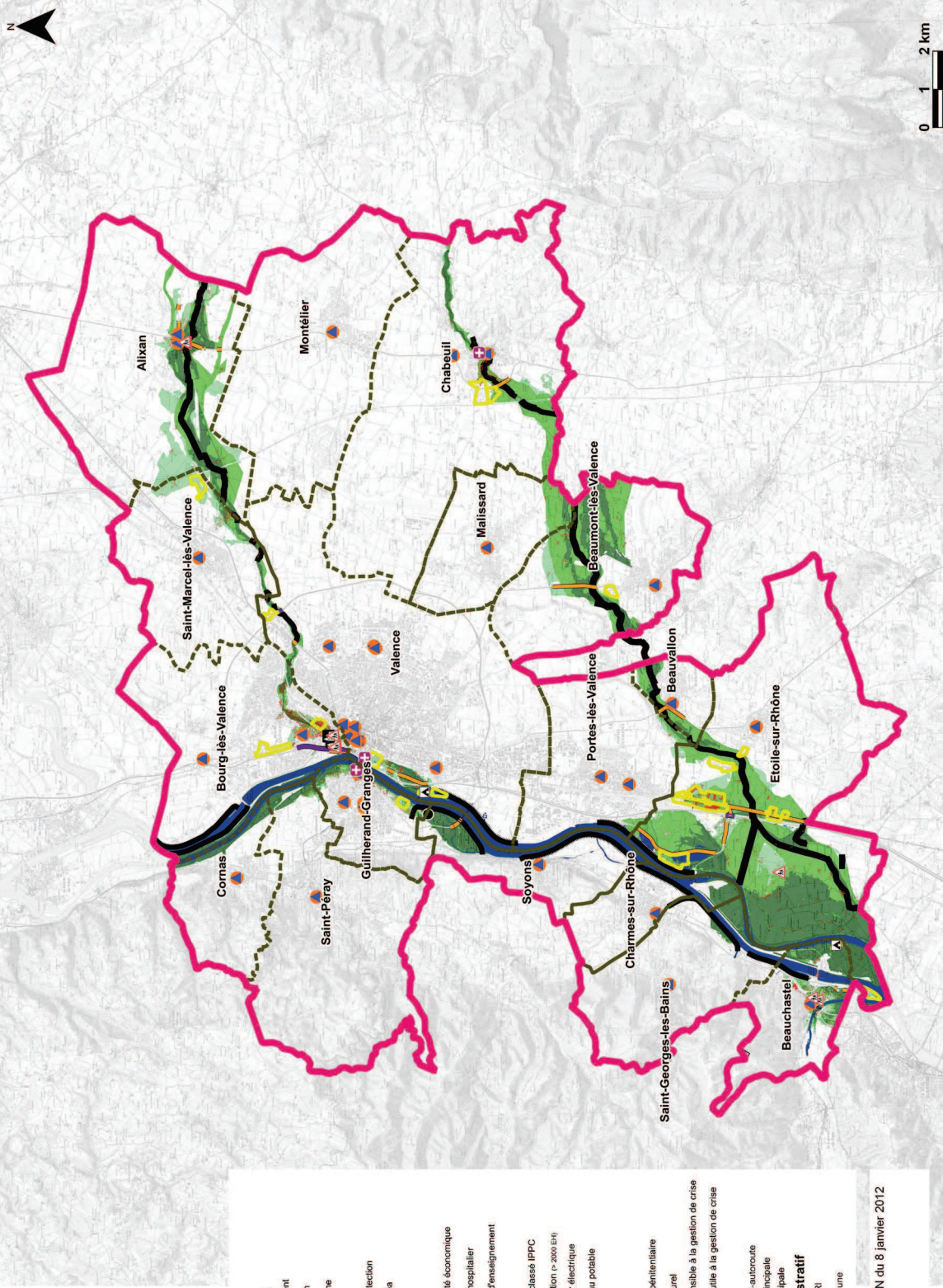
Il est à noter sur ce TRI, la présence d'ouvrages CNR, participant à la gestion hydro-électrique du fleuve. Ils comportent des branches en retenue qui répondent aux caractéristiques des barrages et garantissent un haut degré de sécurité. Il en résulte un linéaire important soustrait à l'inondation.

L'exploitation des données disponibles sur les cartes de risques d'inondation a permis, des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	151398		
Taux d'habitants saisonniers	0,05		
Scénario	fréquent	moyen	extrême
Habitants permanents en zone inondable	1831	5067	9941
Emplois en zone inondable	entre 1505 et 2226	entre 3370 et 5240	entre 4682 et 7103

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

TRI de VALENCE
Débordement de cours d'eau

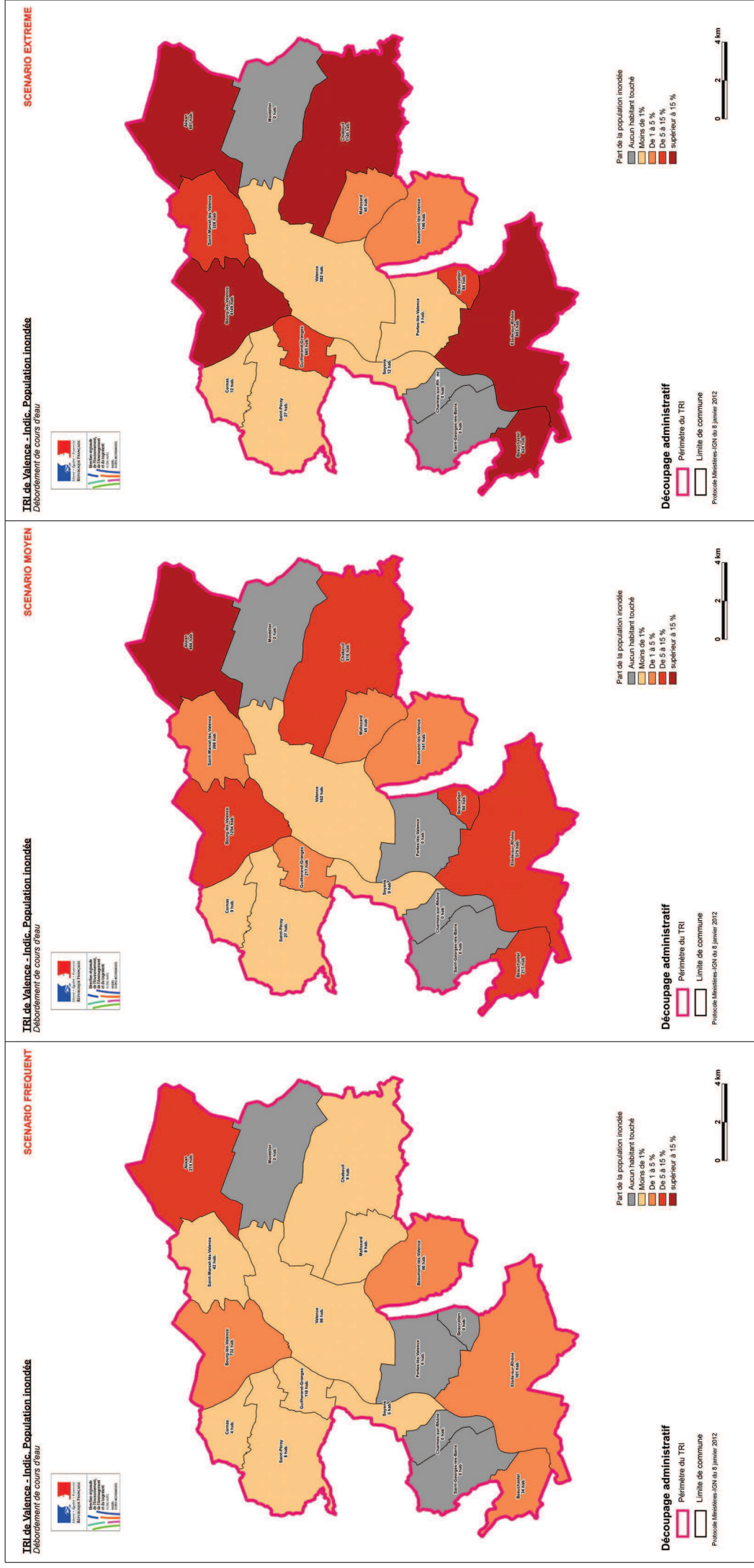


Carte de risque

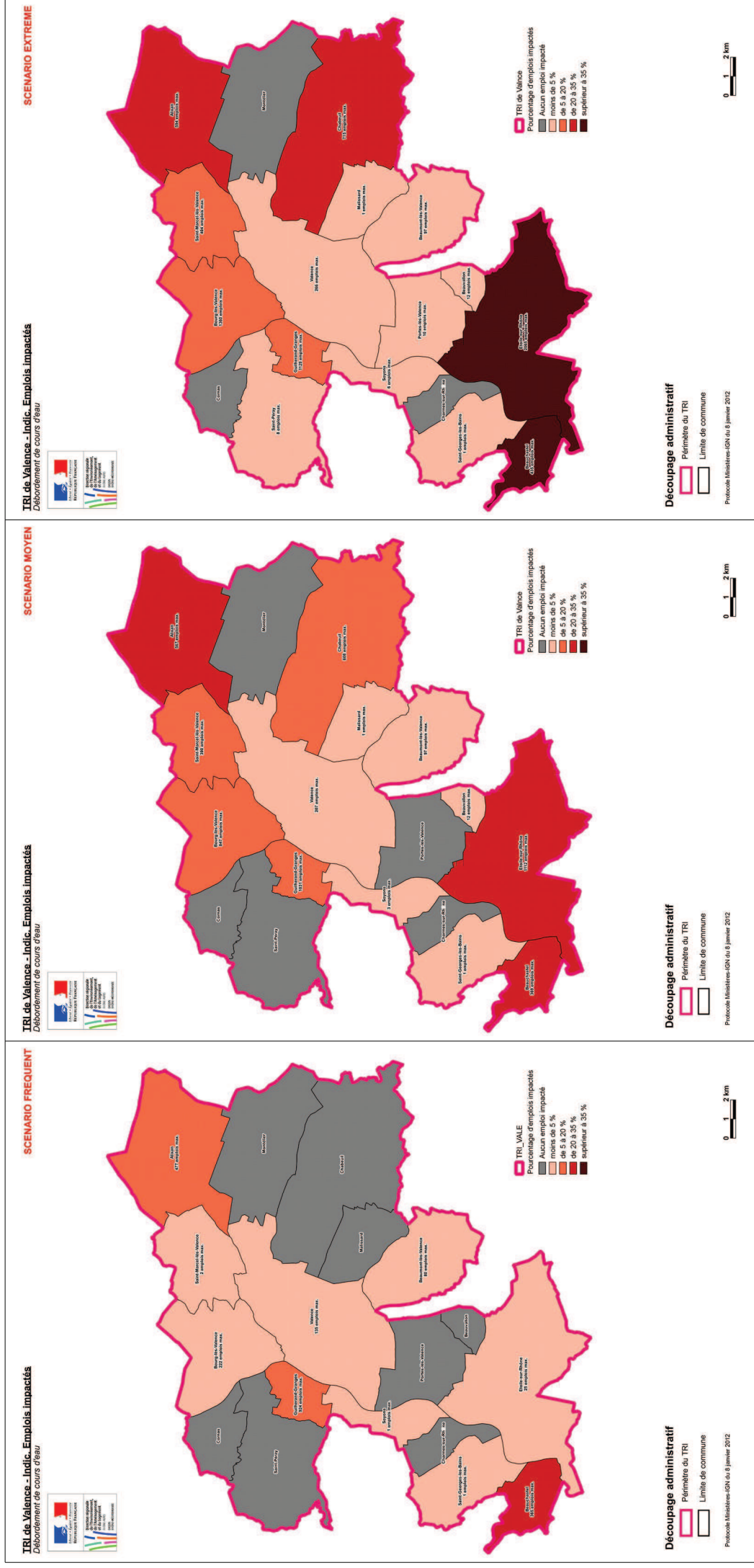
- Probabilité de crue**
 - Lit mineur
 - Scénario fréquent
 - Scénario moyen
 - Scénario extrême
- Protection**
 - Ouvrage de protection
 - Zone de sur-sécs
- Enjeux**
 - Bâtiment
 - Surface d'activité économique
 - Etablissement hospitalier
 - Etablissement d'enseignement
 - Camping
 - Etablissement classé IPPC
 - Station d'épuration (> 2000 EH)
 - Transformateur électrique
 - Installation d'eau potable
 - Gare
 - Aéroport
 - Etablissement pénitentiaire
 - Patrimoine culturel
 - Autre état, sensible à la gestion de crise
 - Etablissement utile à la gestion de crise
- Réseaux**
 - Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Vie ferrée principale
- Découpage administratif**
 - Périmètre du TRI
 - Limite de commune

Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012
SOURCES

Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées sans prise en compte à ce stade des affluents de la Véore (population INSEE de 2010).



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées sans prise en compte à ce stade des affluents de la Véore (base de données SIRENE).



2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Fleuve Rhône :

À la faveur de la dynamique du Plan Rhône, un certain nombre d'études et de démarches de sensibilisation ont été réalisées sur ce territoire entre 2007 et 2013.

On peut citer à ce titre :

- des actions de réhabilitation hydraulique et écologique de lônes du Rhône, permettant la re-mobilisation des marges alluviales.
- des actions de réduction de vulnérabilité agricole
- des actions de sensibilisation des populations. A ce titre les technologies de géovisualisations 3D ont permis un meilleur accès à la connaissance du risque inondation.

En outre, une doctrine commune pour l'élaboration des PPRi du Rhône et des affluents à crue lente existe depuis 2006. L'élaboration des PPRi conformément à cette-dernière assure un traitement homogène en rive droite et en rive gauche, entre l'amont et l'aval. En particulier, on notera les apports de la doctrine sur un principe de coresponsabilité entre le gestionnaire et l'État, la qualification des digues « résistantes à l'aléa de référence », (dont des précisions peuvent être envisagées en fonction des évolutions réglementaires liées au contrôle et classement des ouvrages). La doctrine Rhône est complétée depuis le 12 mai 2015 par une annexe dédiée aux bâtiments agricoles pour permettre la réduction de la vulnérabilité de ces derniers de manière à pérenniser l'activité agricole en zone inondable.

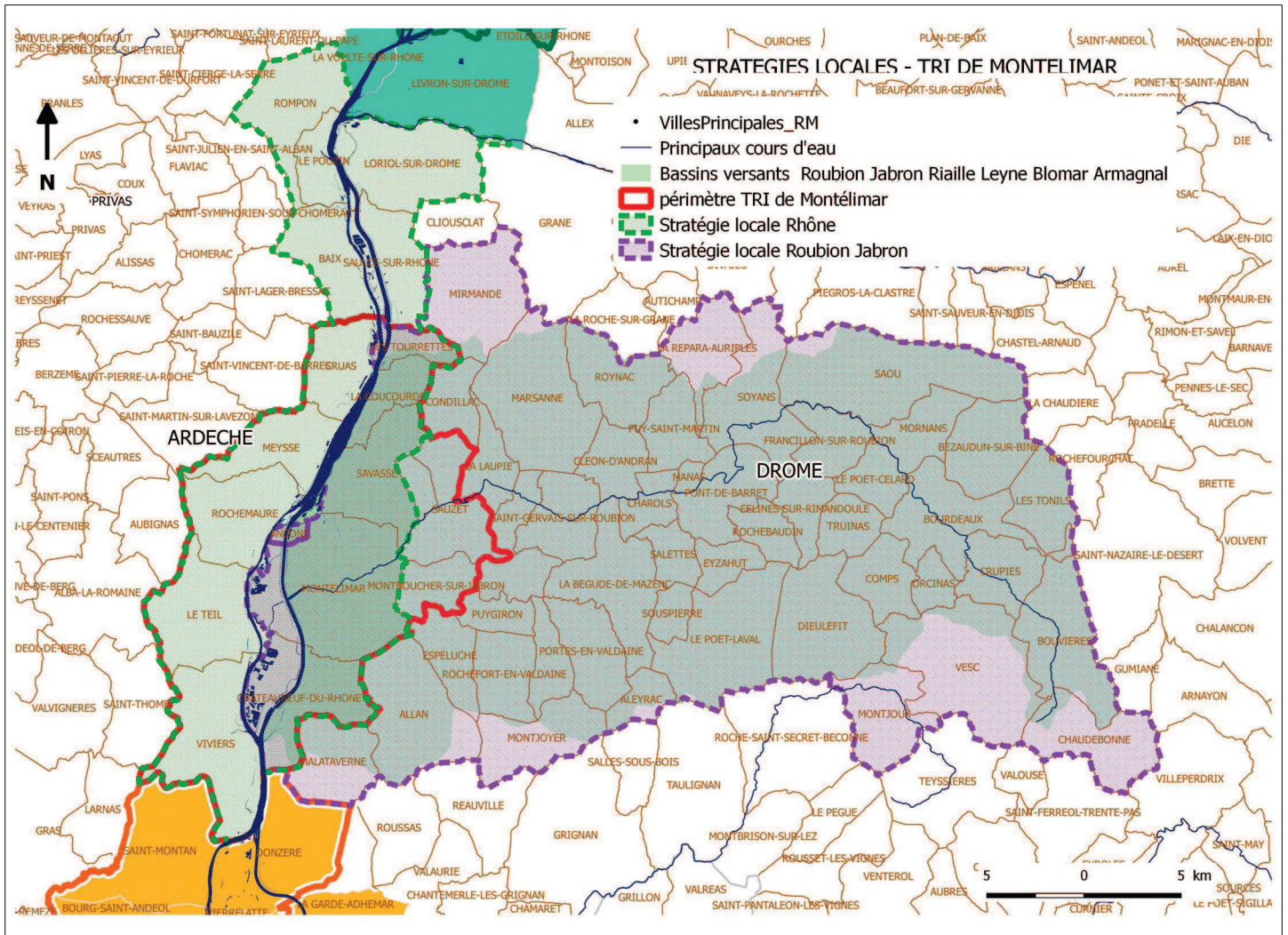
Bassin de la Véore :

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Véore (SMBV) impulse et porte les projets du bassin en matière de gestion des risques d'inondations. Une première tranche du projet de rétention dynamique, pour assurer la protection du hameau de Fauconnières, est réalisée sur le Guimand. La Limasole est le seul cours d'eau présentant des enjeux en matière de prévention des risques ne relevant pas du périmètre de compétence du SMBV

Bassin de la Barberolle :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Barberolle (SIABB) impulse et porte les projets du bassin en matière de gestion des risques d'inondations. La gestion des ouvrages hydrauliques n'est pas constituée en une maîtrise d'ouvrage unique. Les responsabilités en matière de gestion, de propriété et de maîtrise d'ouvrage du barrage des Couleurs ne sont pas clairement définies entre le SIABB, la commune de Valence et la commune de Bourg-les-Valence.

Les deux syndicats assurent conjointement le portage d'un contrat de rivière et élaborent un PAPI commun aux deux bassins versants.



Stratégie locale Rhône : afin de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du Plan Rhône et de conserver une logique globale d'axe de la Suisse à la Mer, la SLGRI « Rhône » dépassera le seul périmètre du Territoire à Risque Important. Cette dernière concernera les communes inondables par le Rhône depuis la confluence avec la rivière Drôme jusqu'à Viviers. A l'aval, les communes sont incluses dans le TRI d'Avignon.

Ce territoire correspond à un secteur hydraulique homogène situé à l'aval de la confluence avec la Drôme et comprenant deux biefs de la CNR aménagés pour l'hydroélectricité :

- au nord, le bief de Beauchastel est le seul aménagement du Bas-Rhône à posséder une dérivation en rive droite du Rhône. Il comprend trois ouvrages : le barrage de Charmes, la centrale et l'écluse de Beauchastel. Le canal de dérivation s'étend sur 6,2 km et le débit dérivé ne dépasse pas 2100 m³/s. Les eaux sont restituées dans la retenue du barrage de Baix le Logis Neuf
- situé entre les aménagements de Beauchastel et de Montélimar, sur le tiers central du Bas-Rhône, l'aménagement de Baix-le-Logis-Neuf comprend trois ouvrages : le barrage de retenue du Pouzin, la centrale hydroélectrique Joseph Béthenod et l'écluse du Logis Neuf.

Au sud, l'aménagement de Montélimar s'étend sur environ 20 km et comprend deux ouvrages : le barrage de Rochemaure et l'usine écluse de Châteauneuf-du-Rhône. La retenue s'étend sur environ 9 km en amont du barrage de Rochemaure.

Stratégie locale Roubion Jabron : son périmètre concerna l'intégralité du bassin versant du Roubion Jabron, ainsi que les bassins versants de petits affluents directs du Rhône, notamment : la Leyne, le Blomar l'Armagna, le Meyrol, la Riaille, le Valdas, le Meyseras ainsi que les ruisseaux des fées, de la fontaine, des tuiles et des roches.

3-2 Objectifs pour la stratégie locale du TRI pour le Rhône

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1. Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation

1.1.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et de planification

1.1.2 Pour le Rhône, poursuite du portage de la doctrine Rhône et couverture en PPRi conformes à la doctrine là où cela s'avérera nécessaire

1.2. Connaissance et réduction de la vulnérabilité sur le territoire

1.2.1 Connaissance de la vulnérabilité des biens existants (habitat, activités économiques, agriculture, réseaux, bâtiments publics), notamment en utilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale ReViTer

1.2.2 Dans les zones agricoles fréquemment inondées (notamment champ d'expansion de la plaine de Montélimar), poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité agricole, d'ores et déjà engagées

1.2.3. Lancement de dispositifs expérimentaux, sur la base de la démarche de vulnérabilité territoriale (ReViTer), pour les enjeux habitat et activités économiques

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Assurer la pérennité et améliorer la gestion des ouvrages de protection

2.1.1 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques participant soit du fonctionnement des champs d'expansion des crues, soit de la protection des populations et identifier pour chacun d'eux un gestionnaire à même de remplir les obligations en termes de sécurité des ouvrages

2.1.2 Mise en application des obligations réglementaires en matière de classement et de contrôle des ouvrages hydrauliques

2.1.3 Réalisation des travaux par le maître d'ouvrage compétent, dans le cadre du Plan Rhône (hors affluents)

2.2. Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de bon fonctionnement

2.2.1 Poursuivre et finaliser les opérations de restauration engagées à la faveur du Plan Rhône, en cohérence avec le schéma directeur de réactivation des marges alluviales du Rhône élaboré par l'Observatoire des sédiments

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1. Agir sur la surveillance et l'alerte

3.1.1 Assurer la cohérence et le suivi à l'échelle départementale de la réalisation des PCS, et diffuser les réalisations les plus pertinentes

3.1.2 Mise à disposition d'un catalogue de carte de zones inondables conduisant à évaluer dans un périmètre valide l'extension de l'inondation probable en fonction d'une hauteur prévue à une station de contrôle

3.1.3 Accompagnement technique de l'État (SPC) auprès des collectivités voulant doter les points sensibles de matériel de mesure afin de mieux anticiper l'alerte sur la mise en eau de ces plaines inondables

3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

3.2.1 Recommander aux gestionnaires de réseaux et de bâtiments publics d'évaluer la vulnérabilité de leurs

services en cas de crise majeure (en s'appuyant sur la dynamique du Plan Rhône notamment)

3.3. Développer la conscience du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire et l'information

3.3.1 Poursuivre la capitalisation sur les projets de culture du risque et de vulgarisation de la connaissance technique, notamment en matière de réalité augmentée, en continuant à innover et à expérimenter, comme gage d'efficacité en matière d'interpellation des populations et de mobilisation des acteurs

3.3.2 Poursuivre la dynamique en matière de pose de repères de crue

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone protégée / conforter la place des structures de gestion par bassin/ accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI

4.1.1 Mobilisation et structuration des gestionnaires d'ouvrage de protection

4.1.2 Constitution d'un système de protection unique sur les secteurs dont le système de protection résulte d'une multitude d'ouvrages relevant de gestionnaires distincts

4.1.3 Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI et structuration des acteurs de l'eau sur les bassins en EPTBs et EPAGEs

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Amélioration de la connaissance

5.1.1 Compléter l'ensemble des éléments de connaissance nécessaire à la bonne gestion des ouvrages de protection.

5.1.2 Mettre à jour et travailler l'appropriation par les collectivités et leurs groupements de la connaissance relative aux enjeux exposés par les débordements du Rhône.

5.2. Partage et vulgarisation de la connaissance

5.2.1 Poursuite des dispositifs de concertation sur le Rhône permettant le partage et la vulgarisation de la connaissance

3-2 Objectifs pour la stratégie locale Roubion-Jabron

La connaissance des zones inondables sur les bassins du Roubion-Jabron repose sur des études hydrauliques anciennes qui, le plus souvent, n'intègrent pas les risques liés aux dysfonctionnements des ouvrages de protection. En conséquence au cours du premier cycle, seules les dispositions du PGRI concernant l'amélioration de la connaissance, la prise en compte du risque dans l'aménagement, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des digues et la structuration des acteurs de l'eau seront mises en œuvre.

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1. Définir pour chaque commune l'outil de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable le plus adapté (PPRi, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation, en traitant en priorité les digues de la commune de Montélimar

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Pas d'objectifs prévus pour ce premier cycle de la Directive Inondation

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1. Réaliser les exigences réglementaires sur les digues de la commune de Montélimar

4.2. Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1. Décrire et caractériser les aléas sur les bassins versants du Roubion et du Jabron, en réalisant la cartographie des crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles sur les deux bassins versants